

Filière culturelle

- [Conservateurs du patrimoine](#)
- [Conservateurs de bibliothèque](#)
- [Attachés de conservation du patrimoine](#)
- [Bibliothécaires](#)
- [Assistants de conservation du patrimoine](#)
- [Adjointes du patrimoine](#)
- [Directeurs d'établissements d'enseignement artistique](#)
- [Professeurs d'enseignement artistique](#)
- [Assistants d'enseignement artistique](#)

Conservateurs du patrimoine [\(Retour sommaire\)](#)

| | |
|---|---|
| Décret 91-839 du 02.09.1991 | Portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine |
| Décret 2008-288 du 27.03.2008 | Fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conservateurs territoriaux du patrimoine. |
| Décret 91-840 du 02.09.1991 | Echelonnement indiciaire applicable aux conservateurs territoriaux du patrimoine |
| Décret 93-155 du 29.01.1993 | Relatif à l'organisation de la formation initiale d'application des conservateurs territoriaux du patrimoine stagiaires |
| Décret 96-270 du 29.03.1996 | Application de l'article 45 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale |

Conservateurs de bibliothèque [\(Retour sommaire\)](#)

| | |
|---|---|
| Décret 91-841 du 02.09.1991 | Portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèques. |
| Décret 91-842 du 02.09.1991 | Echelonnement indiciaire applicable aux conservateurs territoriaux de bibliothèques. |
| Décret 92-899 du 02.09.1992 | Conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conservateurs territoriaux de bibliothèques |
| Décret 93-160 du 29.01.1993 | Organisation de la formation initiale d'application des conservateurs territoriaux de bibliothèques stagiaires. |
| Décret 96-270 du 29.03.1996 | Application de l'article 45 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale |

Attachés de conservation du patrimoine ([Retour sommaire](#))

| | |
|---|--|
| Décret 91-843 du 02.09.1991 | Portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine. |
| Décret 92-901 du 02.09.1992 | Conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux de conservation du patrimoine. |
| Décret 91-844 du 02.09.1991 | Echelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux de conservation du patrimoine. |

Bibliothécaires ([Retour sommaire](#))

| | |
|---|--|
| Décret 91-845 du 02.09.1991 | Portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux |
| Décret 92-900 du 02.09.1992 | Fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux. |
| Décret 91-846 du 02.09.1991 | Echelonnement indiciaire applicable aux bibliothécaires territoriaux. |

Assistants de conservation du patrimoine ([Retour sommaire](#))

| | |
|---|---|
| Décret 2011-1642 du 23.11.2011 | Portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques |
| Décret 2010-330 du 22.03.2010 | Echelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22.03.2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale |
| Décret 2011-1882 du 14.12.2011 | Fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques |
| Décret 2011-1879 du 14.12.2011 | Fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques |
| Décret 2011-1880 du 14.12.2011 | Fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 17 du décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine |
| Décret 2011-1881 du 14.12.2011 | Fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques |
| Décret n°2010-329 du 22.03.2010 | Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale |

Adjoints du patrimoine [\(Retour sommaire\)](#)

| | |
|--|---|
| Décret 2006-1692 du 22 décembre 2006 | Portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine |
| Décret 2007-110 du 29 janvier 2007 | Fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux du patrimoine de 1re classe |
| Décret 2007-115 du 29 janvier 2007 | Fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par les articles 10 et 21 du décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine |
| Décret n°2016-604 du 12.05.2016 | Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale |
| Décret n°2016-596 du 12.05.2016 | Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale |

Directeurs d'établissements d'enseignement artistique [\(Retour sommaire\)](#)

| | |
|---|--|
| Décret 91-855 du 02.09.1991 | Portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique |
| Décret 92-892 du 02.09.1992 | Conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique. |
| Décret 91-856 du 02.09.1991 | Echelonnement indiciaire applicable aux directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique. |
| Décret 92-893 du 02.09.1992 | Modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emploi des directeurs d'établissements d'enseignement artistique |

Professeurs d'enseignement artistique [\(Retour sommaire\)](#)

| | |
|---|--|
| Décret 91-857 du 02.09.1991 | Portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques) |
| Décret 92-894 du 02.09.1992 | Conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des professeurs territoriaux d'enseignement artistique. |
| Décret 91-858 du 02.09.1991 | Echelonnement indiciaire applicable aux professeurs territoriaux d'enseignement artistique. |
| Décret 92-895 du 02.09.1992 | Modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique |

Assistants territoriaux d'enseignement artistique [\(Retour sommaire\)](#)

| | |
|---|---|
| Décret n°2012-437 du 29 mars 2012 | Portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique |
| Décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 | Fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique |
| Décret n°2012-1017 du 3 septembre 2012 | Fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 16-II du décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique |
| Décret n° 2012-1018 du 3 septembre 2012 | Fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 16-III du décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique |
| Décret n°2010-329 du 22.03.2010 | Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale |
| Décret 2010-330 du 22.03.2010 | Echelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22.03.2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale |